

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 09 JUILLET 2025****Membres en
exercice :**

27

**Membres
présents :**

24

**Date de
convocation**

03/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER – J. DANON – I. MARESCAUX – J. TEXIER – S. HOSTALERY – B. GUILLOT – D. LIBES – O. REY – B. DUFAY – N. MALLEM – A. MULAS – S. ABBES – M. JOUMOND – A. LORNE – G. CLOCHER – F. ORTS – A. HERVIEUX – C. BILLAUD – L. CAPANNINI – P. GROSJEAN – P. CHABAS – C. REYNAUD – J-P. SOGGIA

Procurations : H. GARCIA à D. LIBES
E. PALMA à C. BILLAUD

Absente : C. GIORGINI

Secrétaire : Joséphine DANON

DELIBERATION N° 02090725 : COMMANDE PUBLIQUE : Accord-cadre à bons de commande : Fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs – Autorisation de signature
RAPPORTEUR : Olivier REY

Un appel d'offres pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs a été lancé le 4 mai 2025.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont le montant maximum annuel est fixé à 350 000 € HT. Cet accord-cadre sera conclu à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée d'un an reconductible 3 fois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été les suivants :

- Valeur technique : 60 %
- Prix des prestations : 40 %.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 24 juin 2025, a décidé d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande à l'entreprise TERRES DE CUISINE dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,
Vu le code général des collectivités,
Vu le code de la commande publique,
Vu l'appel d'offres pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 24 juin 2025,
Considérant que l'offre de l'entreprise TERRES DE CUISINE a été jugée comme économiquement la plus avantageuse,

- **VALIDE** l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à l'entreprise susmentionnée,
- **PRECISE** que les crédits et les recettes seront inscrits au budget primitif des exercices comptables concernés.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER – J. DANON – H. GARCIA – I. MARESCAUX – J. TEXIER – S. HOSTALERY – B. GUILLOT – D. LIBES – O. REY – B. DUFAY – N. MALLEM – A. MULAS – S. ABBES – M. JOUMOND – A. LORNE – G. CLOCHER – F. ORTS – E. PALMA – A. HERVIEUX – C. BILLAUD – L. CAPANNINI – P. GROSJEAN – P. CHABAS – C. REYNAUD – JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 9 juillet 2025

Le Maire
Claude MOREL



La Secrétaire de séance
Joséphine DANON

A blue ink signature of Joséphine DANON.